



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin À 19h00

Le 5 juin 2026, à 19h00, le Conseil Municipal de Rouillet-Saint-Estèphe s'est réuni sous la présidence de Emmanuel PICHON, *le Maire*.

Date de convocation du Conseil : le vendredi 29 mai 2026

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Étaient présents :

Madame AFGOUN Sabrina, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Madame BARBAT Véronique, Madame BEAUMATIN Katia, Madame BILLOT Marie, Madame BOUKARTA-BELEFKIH Jalila, Monsieur CHABOT Bruno, Monsieur CHARBONNAUD Thierry, Monsieur CHAUMEAU Didier, Monsieur COLOMBEIX Thierry, Madame DALL'ARMELLINA Sylvie, Monsieur DIEU Julien, Monsieur LE BOUCHER Fabien, Madame LEVRARD Lucie, Monsieur MOUSSION Gilles, Monsieur PAUL Jean-Luc, Monsieur PICHON Emmanuel, Monsieur ROY Gérard, Madame SIMONET Laura, Madame THOMAS Patricia, Madame VICARD Marielle

Étaient présents représentés :

Madame BOISSINOT Christelle a donné pouvoir à Madame BEAUMATIN KATIA
Monsieur HAYS Cyril a donné pouvoir à Madame THOMAS Patricia
Monsieur AIRAULT Sébastien a donné pouvoir à Monsieur PICHON Emmanuel
Madame DEVAIRE Elodie a donné pouvoir à Madame ANDRIEUX Stéphanie
Monsieur BOUSSARIE Philippe a donné pouvoir à Monsieur CHABOT Bruno
Madame VICARD Marielle a donné pouvoir à Madame AFGOUN Sabrina

Absents :

Monsieur ROUCHER Jérôme

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et procède à la désignation de son secrétaire de séance.

Désignation de la secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Gilles MOUSSION est désigné secrétaire de séance

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Point n°1 - Convention et règlement d'accueil des cirques et spectacles itinérants

Rapporteur : M. PICHON

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur d'accueil des cirques et spectacles itinérants.

La seule implantation possible sur autorisation expresse du Maire est sur l'espace parking situé à côté de l'espace Jean-Paul Kerjean, les demandes doivent être adressées en mairie au moins trois mois avant la date souhaitée.

La convention proposée sera établie à titre personnel, précaire et révocable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention et le règlement d'accueil des cirques et spectacles itinérants tels que proposés

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

- *APPROUVE la convention et le règlement d'accueil des cirques et spectacles itinérants tels que proposés*

2. Point n° 2 - Création de postes et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. PICHON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu des agents promouvables et des lignes directrices de gestion, il est nécessaire de créer deux postes à compter du 1er juillet 2026. Les nominations interviendront par arrêté à des dates ultérieures en fonction des dates d'éligibilité des agents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Responsable des services techniques	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	2	TC
Agent polyvalent de services aux écoles et d'entretien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	30/35

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

- *ADOpte la proposition du Maire,*
- *VALIDE le tableau des emplois,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

3. Point n°3 - Désignation des représentants au Conseil de développement

Rapporteur : M. PICHON

Le Conseil de développement réunit des citoyens et des acteurs locaux bénévoles souhaitant s'impliquer dans la vie du territoire. Il a pour mission de formuler des avis et des propositions concrètes à destination des élus afin d'enrichir leur réflexion, d'éclairer leurs décisions dans le but d'améliorer la vie des citoyens.

Le conseil communautaire de GrandAngoulême a voté, le 30 avril dernier, la composition du CODEV, avec 130 membres maximum en 3 collèges :

- Un collège des habitants,
- Un collège des acteurs socio-économiques locaux,
- Un collège des représentants des 38 communes composant le GrandAngoulême.

La commune est sollicitée pour désigner un binôme paritaire d'habitants, qui ne sont pas élus afin de rejoindre pour l'un, le collège des habitants, et pour l'autre, le collège des représentants des communes.

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

- *Maxime CHAMOULEAU, 18 ans, en terminale au lycée de l'image et du son à Angoulême*
- *Martine MOREAU,*

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité

- *DESIGNE les deux membres représentants Roulet-Saint-Estèphe au CODEV.*
 - o *Maxime CHAMOULEAU, représentant le collège des communes,*
 - o *Martine MOREAU, représentant le collège des habitants.*

4. Point n°4 - Tarifs de location des salles

Rapporteur : M. PICHON

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des locations de salle.

Avec la mise en place du logiciel de gestion des salles, il est apparu nécessaire de créer un découpage horaire pour que le logiciel puisse gérer les facturations.

Les tarifs proposés se trouvent en annexe.

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité

- *VALIDE les tarifs de location de salles applicables à compter du 1^{er} juillet 2026.*

5. Point n°5 – Tarif de la mise à disposition d'un délaissé de voirie de l'ex RN10

Rapporteur : M. PICHON

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public – portion de l'ex RN10 située au niveau du giratoire de l'entrée Nord du Bourg, a été signée entre trois auto-écoles différentes (Plein Sud – Ma Campagne, CER - Fléac et Auto-École Birot – La Couronne) et deux entreprises de Contrôle Technique pour poids lourds (DEKRA – Rouillet-Saint-Estèphe et AUTOVISION PL – Nersac), en vertu d'une décision du Conseil Municipal de 2024, puis en 2025.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif d'occupation de ce délaissé de voirie à hauteur de 125€.

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

- *RENOUVELLE la convention d'occupation du délaissé de voirie de l'ex RN10 aux auto-écoles et entreprises de contrôle technique,*
- *MAINTIENT le tarif d'occupation à 125€ par an*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.*

6. Point n°6 – École de Claix - Frais de fonctionnement des classes préélémentaire et élémentaire – année scolaire 2023-2024

Rapporteur : Mme AFGOUN

Madame AFGOUN expose aux membres du Conseil Municipal que deux enfants domiciliés à Rouillet Saint-Estèphe sont accueillis dans une classe de l'école de Claix. Il rappelle que la commune de résidence est tenue de participer au financement de la scolarisation des élèves.

Le prix moyen par élève pour l'année scolaire 2025-2026 est fixé par la commune de Claix à 506,77€ pour la primaire.

Les deux enfants de Rouillet-Saint-Estèphe scolarisés à Claix sont en classe élémentaire. La commune de Claix demande donc une participation à la commune de Rouillet Saint Estèphe de 1 013,54€ au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires de Claix ;*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à verser la somme demandée au titre de ladite convention.*

7. Point n°7 – Cimetière – rétrocession d'une concession

Rapporteur : M. MOUSSION

Monsieur Moussion informe le Conseil Municipal que Madame Ghislaine Moreau, titulaire d'une concession dans le cimetière n°2 R2-C108, a manifesté son souhait de rétrocéder cette concession à la commune, dans un courriel du 6 mai 2026.

Cette concession a été acquise le 20 août 2010 pour une durée de 50 ans pour la somme de 80€. De plus elle est libre de toute occupation.

Conformément au règlement intérieur des cimetières communaux, il est possible de rétrocéder une concession à la commune. Le prix de celle-ci est calculé au prorata de la période restant à courir.

Prix initial x 2/3 x nombre d'années restantes / durée initiale
Toute année commencée est considérée comme écoulée.

- Prix de la concession : 80€
- Remboursement des 2/3 : 53.33 €
- Durée initiale : 50 ans
- Nombre d'années restantes : 33 ans
- Soit = 35,20€

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

- *AUTORISE le remboursement à Madame Ghislaine MOREAU de la somme de 35,20€.*

8. Point n°8 – Questions diverses

- Monsieur le Maire souhaite lister les élus qui seraient intéressés pour rejoindre des groupes de travail de GrandAngoulême

CULTURE : Patricia THOMAS, Christelle BOISSINOT

TOURISME : Patricia THOMAS, Sylvie DALL'ARMELLINA

SPORT : Marielle VICARD, Katia BEAUMATIN

MOBILITES DURABLES : Gilles MOUSSION, Patricia THOMAS

SANTE : Julien DIEU, Katia BEAUMATIN

ENFANCE JEUNESSE : Sabrina AFGOUN, Christelle BOISSINOT

HABITAT : Bruno CHABOT, Jean-Luc PAUL

EGALITE FEMME HOMME : Stéphanie ANDRIEUX, Lucie LEVRARD

REFERENTS DECHETS : Gilles MOUSSION, Didier CHAUMEAU

CYCLE DE L'EAU : Thierry CHARBONNAUD, Thierry COLOMBEIX, Didier CHAUMEAU

EMPLOI INSERTION : *Philippe BOUSSARIE, Véronique BARBAT*

COMMERCE LOGISTIQUE URBAINE : Jalila BOUKARTA BELEFKIH, Jean-Luc PAUL, Bruno CHABOT

CLIMAT ENERGIE NATURE ET RISQUES : Philippe BOUSSARIE, Emmanuel PICHON, Jean-Luc PAUL

AGRICULTURE ALIMENTATION : Katia BEAUMATIN, Thierry CHARBONNAUD,

- Une biscuiterie devrait s'ouvrir début septembre à la place de l'ancienne chocolaterie, un bail est en cours de rédaction.
- Discussion au sujet des panneaux d'entrée d'agglomération, ajournée. Dossier à retravailler.
- Marie Billot annonce les 10 ans de la bibliothèque le 20 juin. Des portes ouvertes auront lieu de 14h à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,

Emmanuel PICHON

Le secrétaire de séance,

Gilles MOUSSION